



Doc. 15821
09 octobre 2023

Le rôle du Conseil de l'Europe dans la prévention des conflits, le rétablissement de la crédibilité des institutions internationales et la promotion de la paix dans le monde

Amendement¹ n° 3

M. Oleksii GONCHARENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 7, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée conseille vivement aux États membres de se garder d'engager des interactions officielles avec les gouvernements de la Fédération de Russie et du Bélarus, particulièrement dans le domaine des nominations diplomatiques. Malheureusement, il a été porté à l'attention de l'Assemblée qu'un diplomate hongrois avait récemment présenté ses pouvoirs en tant qu'Ambassadeur de Hongrie au Bélarus, ce qui revient à reconnaître dans les faits le président autoproclamé du Bélarus.»

Note explicative

Se garder d'engager des relations avec un État agresseur ou les complices de l'agression, particulièrement dans le contexte de nominations diplomatiques.

Déposé par:

GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
MEREZHKO Oleksandr, Ukraine, CE/AD
MULARCZYK Arkadiusz, Pologne, CE/AD
SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2023 - Quatrième partie de session

